

# Compte rendu de la séance du conseil municipal du 17 Février 2021

En l'an 2021, le 17 Février, à 20h et 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de St Sulpice, dûment convoqué, se réunit en séance ordinaire, salle Gaston Malique, sous la présidence de Patrick Rames, Maire.

Date de la convocation : 11 Février 2021.

Présents : Mesdames et Messieurs Eddy David, Monique Delfour, Bernard Faure, Catherine Fouinat, Claudine Landes, Gérard Lohezic, Claude Pégourié, Jean Michel Périé, Patrick Rames, Thibault Lafon.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint conformément à l'article L. 215. 15 du code général des collectivités territoriales.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Madame Claudine Landes est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

## Rappel de l'ordre du jour :

### 1. Délibérations :

- tarifs fermages 2020
- prise en charge du solde la facture de B.P.L. à la section d'investissement (1208,40 €)
- création d'une A.F.P.

### 2. Pacte de gouvernance du Grand-Figeac

### 3. Projet bâtiment « le Saint-Sulpice »

### 4. Informations enquête publique carte communale

### 5. Compte rendu commission adressage et autres

### 6. Point sur le remplacement de S. Loubat / école

### 7. Questions diverses

Monsieur le Maire propose une minute de silence en l'honneur de Georges Simon décédé quelques jours plus tôt.

Celui-ci a énormément travaillé pour la commune auprès de laquelle il a été élu pendant 31 ans en tant que Conseiller Municipal et Premier Adjoint. Il a œuvré pour la mairie, le village, le camping, la piscine et a effectué un travail remarquable pour l'école et le SIVOM.

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est ensuite approuvé à l'unanimité.

## 1 - Délibérations

### • Fermages :

Monsieur le Maire indique que des parcelles communales sont exploitées : il s'agit des parcelles AK 193 d'une surface de 17 a 08 ca et AH 44 d'une surface de 27 a 32 ca.

Ces parcelles sont classées en « terre 01 », le prix des fermages en cours pour ce type de terre est fixé par arrêté départemental, avec un minima et un maxima. Il propose d'en faire la moyenne ce qui induit un loyer de 159,09 € l'hectare.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE**

- de fixer le prix du fermage à 159,09 € l'hectare pour ces parcelles, pour l'année 2020,
- charge M. le Maire d'émettre les titres correspondants.

Patrick Rames et Thibault Lafon, concernés par ces fermages, ne prennent pas part au vote.

- **Dépense investissement avant vote du budget :**

Monsieur le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : *Article L1612-1 modifié par la [Loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#)*

*En particulier le fait que : en outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

A ce titre il propose au Conseil de prendre en charge la dépense suivante :

- BPL / Alliance 360 : 1 208,40 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'accepter les propositions de Monsieur le maire dans les conditions exposées ci-dessus,
- mandate le Maire afin que ces factures soient honorées dès que possible,

- **Création d'une Association Foncière Pastorale :**

Après la présentation effectuée par Catherine Marlas, Céline Hervé et Isabelle Lapèze lors du Conseil Municipal du 20 janvier, il convient maintenant de délibérer afin d'accepter la création de cette Association Foncière Pastorale.

Le Conseil Municipal accepte cette création à l'unanimité.

## **2 - Pacte de Gouvernance du Grand Figeac**

Ce document a été transmis à tous les conseillers municipaux avant la réunion afin qu'ils puissent l'étudier et proposer des amendements.

Ce dossier informe sur les instances mises en place : Président, Vice-présidents de secteurs, Vice-présidents thématiques, bureau, conseil communautaire et différentes commissions auxquelles peuvent participer maintenant tous les conseillers municipaux.

Parmi les instances mises en place, certaines sont novatrices comme, par exemple, le Comité de Développement et de Prospective destiné à associer tous les citoyens et non pas uniquement des élus, les rendez-vous communaux du Grand Figeac instituant le dialogue entre le Président et les Conseils Municipaux avec une visite notamment en début et en fin de mandat.

Le document regroupe également les axes de travail des différents intervenants et sera suivi d'un pacte financier.

Il s'agit pour l'instant d'un document facultatif que le Grand Figeac désire cependant finaliser dès à présent. Les Conseils Municipaux ont jusqu'à la fin du mois de mars pour proposer des amendements.

### **3 - Projet bâtiment « le St Sulpice »**

Lors du conseil municipal du mois de janvier il avait été demandé aux participants de réfléchir sur les différents locaux à prévoir au rez-de-chaussée du bâtiment afin de pouvoir affiner le projet avec le SDAIL. Claudine Landes distribue un document (voir annexe) dans lequel sont répertoriés les différents locaux pouvant être envisagés, ainsi que leurs surfaces éventuelles.

Il s'agit d'un outil de travail destiné à évoluer selon la demande des conseillers municipaux et les conseils des différents services qui seront sollicités. Une étude de faisabilité avait été réalisée sous la précédente mandature par l'architecte, Monsieur Marty.

Il convient maintenant d'affiner le projet, certains travaux n'ayant pas été chiffrés à l'époque comme notamment le plafond coupe-feu entre les deux niveaux, afin de voir ensuite si la rénovation est réalisable d'un point de vue financier.

Il est précisé que c'est un projet qui devra s'autofinancer notamment par la location des appartements prévus à l'étage.

A ce titre, lors de la visite du SDAIL, il a été évoqué la possibilité de réaliser trois logements à l'étage à la place des deux précédemment prévus. Ceci aurait pour effet d'augmenter les revenus locatifs ainsi que de diminuer le montant du rachat à l'Etablissement Public Foncier qui procède à une minoration de 10 000 € par logement créé.

Le Maire précise ensuite que le diagnostic énergétique réalisé par SOCOBOIS lors du rachat du St Sulpice par l'Etablissement Public Foncier l'a été sur les dires du vendeur, il conviendra d'en approfondir les données. La classe énergétique C étant préconisée pour obtenir un maximum de subventions, la restauration du bâtiment va entraîner de lourdes charges tant au niveau phonique que de l'isolation et de l'accessibilité.

Il s'agit d'un projet de travaux à un niveau financier n'ayant jamais été mené par la commune de St Sulpice auparavant.

Les Conseillers Municipaux donnent leur accord pour que les propositions de surface soient transférées au SDAIL afin que l'étude du projet puisse avancer.

### **4- Informations enquête publique carte communale**

Rendez-vous a eu lieu le 22 janvier entre le Groupe Dejante, bureau d'études, Rebecca Cresson du Grand-Figeac, le commissaire enquêteur Monsieur Calvet, Patrick Rames, Claudine Landes et Eddy David.

Suite à l'arrêté pris par le Président du Grand-Figeac, l'enquête publique va pouvoir commencer le 22 février.

La durée de l'enquête est de 30 jours minimum il a donc été décidé que celle-ci débiterait le 22 février à 9h pour s'achever le 25 mars à 17h. Le commissaire enquêteur effectuera quatre permanences :

le lundi 22 février de 9 heures à 12heures.

le jeudi 4 mars de 14 heures à 17heures.

le samedi 13 mars de 9 heures à 12heures.

le jeudi 25 mars de 14 heures à 17heures.

L'enquête sera clôturée à l'issue de cette permanence.

Les habitants de St Sulpice pourront communiquer leurs souhaits et consulter les documents lors des permanences du commissaire enquêteur, salle Gaston Malique, ainsi qu'à la mairie les lundis et jeudis de même que par l'intermédiaire d'un lien informatique qui les amènera sur le site du Grand Figeac où les documents seront consultables.

Une adresse mail a également été créée pour que les habitants puissent porter leurs souhaits à la connaissance du commissaire enquêteur. Un registre d'enquête publique sera à disposition pendant toute la durée de la procédure.

Enfin, il sera également possible d'envoyer des courriers au commissaire enquêteur en mettant l'adresse de la mairie et en faisant porter la mention « ne pas ouvrir ».

À la fin de l'enquête publique un PV de synthèse des observations sera réalisé par le commissaire enquêteur.

Le document doit être étudié en séance du Bureau du Grand Figeac le 18 mai et voté lors de la réunion du Conseil Communautaire du 1er juin.

Les habitants ont été informés de la tenue de l'enquête publique et des moyens de s'informer soit par mail soit par un document écrit pour ceux ne possédant pas de connexion Internet.

## **5- Compte rendu de la commission adressage et autres**

Concernant la commission adressage qui s'est réunie le 30 janvier, Catherine Fouinat évoque le débat concernant la numérotation. Il y a deux alternatives: celle qui consiste à numéroter les parcelles ou celle qui procéderait à une numérotation à la distance en partant de la mairie.

En tout état de cause il est important de ne pas se retrouver avec des numéros bis, ter. Dans le cas de la numérotation à la distance, le souci réside dans la longueur des numéros. En effet, si l'on prend comme exemple l'habitation de Monsieur et Madame Didier Simon, celle-ci se trouverait déjà au numéro 1000 environ. L'important sera de positionner le point GPS pour faciliter l'accès des secours et des livreurs.

Quoi qu'il en soit l'adressage peut être réalisé par étapes. Une équipe a déjà travaillé sur ce point lors de la précédente mandature, des noms de rue ont été donnés au niveau du bourg et il semble évident de les garder.

Les habitants des hameaux seront consultés pour les noms à donner aux différentes voies autour de leurs habitations.

Concernant la RD 13, la question est posée de savoir si elle peut changer de nom en fonction des intersections ou si elle doit conserver la même appellation d'un bout à l'autre.

Autres commissions :

Jean-Michel Périé a assisté à la Commission Agricole dans laquelle il a été débattu d'un projet d'alimentation territoriale PAT d'un montant de 5 millions d'euros.

Gérard Lohézic a pris part à la Commission Planification, Urbanisme et Mobilité, lors de laquelle il a été évoqué le transfert de la compétence Mobilité de la Région à la Communauté de Communes. Pour l'instant cette question reste en suspend. Il est à noter que le transport à la demande fonctionne très bien et que le transport scolaire est déjà du ressort de la Région.

Claudine Landes a participé à la Commission Santé. Ce qu'il en est ressorti de particulièrement novateur réside dans la mise en place du Sport sur ordonnance à la clinique de Font Redonde. Il est possible pour une personne de pratiquer 20 séances dans le cadre d'une ALD, sous le contrôle de professionnels.

Monique Delfour a participé à la Commission Culture et Patrimoine où il a été évoqué un projet pour l'instant mis au point mort car devant être traité en présentiel ce qui est impossible au vu de la pandémie.

## **6 - Point sur le remplacement de Siam Loubat à l'école et ALSH**

Le dimanche 31 janvier Siam a fait part à Claudine Landes de son état de fatigue dû à sa grossesse. Enceinte de six mois, Siam se sentait incapable notamment d'assurer le service du mercredi, journée d'une durée de 10 heures.

Siam a consulté un médecin le lendemain. Celui-ci l'a mise en congé de maladie. Les deux jeunes femmes recrutées pour la remplacer ont été contactées en urgence le lundi 1er février.

Ainsi, Alexia Fille a pu intervenir les mercredis 3 et 10 février, l'après-midi (sous contrat avec le collège

de Cajarc, elle ne pouvait être présente davantage).

Raphaël Jourdan a, quant à elle, pris son service le lundi 8.

Marie Mariel est venue renforcer l'équipe du 2 au 5 février de 11 heures à 14 heures.

Le Conseil Municipal remercie toutes les personnes travaillant auprès des enfants et note que Valérie Delluc est la valeur sûre de cette école, qu'elle a accepté de faire des heures supplémentaires dès qu'il le lui a été demandé. Valérie va par ailleurs effectuer un stage lors des vacances de février, ce qui lui permettra de valider son BAFA.

## **7- Questions diverses**

\* Dans le cadre du Ciné Étoiles, Il est proposé à la projection d'un film camping pendant l'été. Ceci est accepté

\* CCID: la réunion est prévue le 4 Mars

\* Voirie: Jean Michel doit appeler Stéphane Thuillier pour faire le point concernant les chemins. Il faudra procéder à une opération bouchage de trous au niveau du Chemin Carmouze et du camping qui ont souffert lors des dernières inondations.

\* Référent 1 000 mains à la pâte, Monique Delfour se propose de continuer cette activité qu'elle exerçait déjà. Ceci est accepté.

\* Concernant les obsèques de Georges Simon qui doivent se dérouler le lendemain, Patrick Rames indique qu'il faudra mettre du Rubalise le long des platanes pour empêcher les voitures de s'y garer. Il précise qu'une gerbe a été commandée par la Commune et qu'une plaque sera achetée au nom des Conseillers Municipaux actuels et anciens.

Le maire précise que seule la famille ira au cimetière et qu'il rendra hommage à « Jojo » sur la place de l'Eglise.

- Laurence Mourgues a chargé Patrick Rames de remercier les membres du Conseil Municipal pour le coffret cadeau reçu à Noël.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 24 Mars 2021 à 20 heures 30.

La séance est levée à 22 heures 30